

, organisée le 16 octobre 2020 via ZOOM

Modération

Il convient également de souligner que la procédure de cotutelle se prête bien à une mise

Dans la perspective de renforcer la visibilité des cotutelles de thèse, il serait important de proposer aux doctorant\*es, en complément des programmes doctoraux, des offres de formation continue permettant de les accompagner dans leur entrée dans la vie active.

Ces offres auraient pour objectif de développer leurs compétences dans les domaines du management, de l'interculturalité, de la gestion des relations et les familiariseraient avec

8Ni hfYg'h\, a Yg'cbhf[U'Ya Ybh'fhf'UWcfXfg'Ui 'Wci fg'XYg'X]gW gg]cbg :

Formation doctorale encadrée par plusieurs directeur\*trices de thèse et conflits pouvant découler de la présence de deux co-directeur\*trices de thèse. Réglementation de l'encadrement par deux directeur\*trices de thèse/médiation en cas d'éventuels conflits entre ceux\*celles-ci. Pour éviter que les situations de conflit éventuel ne pénalisent les doctorant\*es, il conviendrait d'instaurer un code déontologique à l'attention des directeur\*trices de thèse.

Développer un label propre aux cotutelles pourrait contribuer à renforcer leur visibilité. Il s'agira cependant de déterminer dans quelle mesure il pourrait exister des recoupements entre ce label et celui du doctorat européen et quelle serait la plus-value à en attendre.

Afin d'optimiser la procédure, il serait utile :  
de rédiger un guide pour l'élaboration des conventions de cotutelle  
d'organiser des séminaires à l'intention des personnels administratifs

Les parties prenantes identifiées sont les doctorant\*es, les directeur\*trices de thèse/universités et les employeurs.

Lors de la valorisation du diplôme, il conviendra de dégager les spécificités en lien avec la discipline, le marché du travail et le pays concerné, et de les adapter au [ fci dY'WV'Y fYgdYWn]Z' 'Dci f''Y'a UfW'f'XY''N'Ya d`c], il s'agira surtout de souligner la plus-value que représentent les diplômés ayant effectué une thèse en cotutelle, du fait de leurs compétences linguistiques, interculturelles et transdisciplinaires ainsi que leur aptitude à gérer les conflits.

Création d'un label spécifique prenant en compte le label du doctorat européen déjà existant

Élaboration d'un code déontologique à l'attention des directeur\*trices de thèse, permettant d'éviter que les doctorant\*es soient pénalisés\*es par tout éventuel conflit pouvant survenir entre les personnels encadrants.